

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 43-2026

Autorisation de voirie
« OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC »
Police de la circulation
STATIONNEMENT INTERDIT-RUE FERMÉE A LA CIRCULATION

17 rue font du portal
30 mars 2026

Pour la requérante Mme Sylvie BONNET

Le Maire de la Commune de Saint-Guilhem-le-Désert

Vu le règlement communal de voirie,

Vu la demande effectuée le 18^e mars 2026 par Mme Sylvie BONNET pour l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur la commune de Saint-Guilhem-le-Désert :

- le 30 mars 2026 de 6h à 18h au 17 rue Font du Portal, afin d'y stationner un camion d'embouteillage,

Considérant que le déplacement et le stationnement du camion d'embouteillage nécessite de laisser libre les places de stationnement de la rue font du portal, et empêche le passage des véhicules,

ARRÊTE

Article 1: Mme et M. BONNET sont autorisés à occuper le domaine public le 30 mars 2026 de 6h à 18h :

- au 17 rue Font du Portal afin d'y stationner un camion d'embouteillage devant leur chai de vinification « La Voûte du Verdus ».

Toutes les mesures de sécurité devront être exécutées (balisage...).

Article 2: Le stationnement et la circulation des véhicules dans la rue font du portal seront interdits le 30 mars 2026 de 6h à 18h.

Article 3: Cette autorisation est valable pour la période précédemment citée et ne pourra en aucun cas être prolongée.

Article 4: Le Chef de poste de la Police Municipale, les Agents de surveillance de la voirie et la Brigade de Gendarmerie de Gignac seront chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.

- Informe qu'en vertu de l'art.83.1025 du 28/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

- Publié le :

Fait à Saint-Guilhem-le-Désert, le 19 mars 2026

Le Maire,

